

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07/2020

En date du 7 septembre 2020

Le Conseil municipal s'est réuni à 20 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle HENNIQUAU, Maire.

Date de convocation : 1^{er} septembre 2020

Nombre de membres : **Présents** : J. BUREL, M-N BIDON, J. FOURNIER Adjointes.
en exercice : **15** L. WALCKIERS, M.GAUDÉ, J-V. PICHER, M-C SCARBOLO,
S. BEHRENDT, L. RISSE, S.CHAVAZ, D. LOPES, J. GEILLON,
M. NETELENBOS, L. RISSE-MICHON.

Nombre de membres :
présents : **15** **Absents excusés** :

Mme Laurence RISSE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Extension du marché route de la Douane et route de l'Eglise.

Ce point a déjà été abordé lors du conseil du 15 juillet, le montant de l'extension a été modifié, une nouvelle délibération doit être prise.

Accord du conseil à l'unanimité

Le compte-rendu de la séance du 15 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

1 – Urbanisme

- Information sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

DATE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	ENVOI ADS AGGLO DECISION
25/05/2020	DP 00139720B0012	RACCHUMICK Antonio	Parcelle AK 30 204 Les Grives Changement de portail Pose d'un abri de jardin	27/05/2020 Pièces complémentaires reçues le 23/07/2020 TACITE au 23/08/2020
30/06/2020	DP 00139720B0015	BEHRENDT Sven et Christina	Parcelle AD 77 10 Lotissement La Versoix Pergola	01/07/2020 TACITE au 29/07/2020
17/07/2020	DP 00139720B0016	GERBER Gabriella	Parcelle AC 126 230 Route de la Douane Reconstruction d'un muret de clôture en pierre à l'identique et pose d'un portail	17/07/2020 FAVORABLE le 30/07/2020

23/07/2020	DP 00139720B0017	RENOUF Bertrand	Parcelle AB 32 10 Lotissement La Vigne au Chat Modifications d'ouvertures extérieures	23/07/2020 TACITE au 23/08/2020
24/07/2020	DP 00139720B0018	BLANC Marie- Josèphe (représentée par MPC Géomètres Experts)	Parcelles AB 97,98,99 2 Chemin de la Craz Division en vue de construire: détachement d'un lot à bâtir	27/07/2020 Pièces complémentaires reçues le 24/08/2020 FAVORABLE le 03/09/2020
21/08/2020	DP 00139720B0020	FOURNEL Jacques	Parcelle AB 198 505 Route de la Mairie Réfection des peintures loggias + murets	24/08/2020 FAVORABLE le 03/09/2020
26/08/2020	DP 00139720B0021	GROGAN Anne-Mary	Parcelle AC 8 487 Chemin de la Craz Pose de volets	28/08/2020 TACITE au 26/09/2020
26/08/2020	DP 00139720B0022	GROGAN Anne-Mary	Parcelle AC 8 487 Chemin de la Craz Pose d'un portail	28/08/2020 FAVORABLE le 03/09/2020

2 – Travaux

- Point sur les travaux et projets en cours

Route de la Douane : les travaux sont presque terminés. Il reste la signalétique et les marquages au sol (un nettoyage de la chaussée est prévu avant) et les espaces verts pour lesquels une réunion est programmée avec le sous traitant.

Salle polyvalente : dans un objectif d'amélioration d'isolation, les fenêtres de la salle du Jura vont être changées ainsi que la baie vitrée de la salle du bas. Des devis sont encore en attente pour finaliser ce projet.

La réfection de la façade est en projet pour l'année prochaine.

3 – Finance

Madame le Maire rappelle qu'un groupe de projet travaille sur la rénovation du terrain de foot. Il est composé de conseillers municipaux, et de membres (anciens et actuels) de l'ASVGS Foot. Une rencontre avec des maîtres d'œuvre et professionnels a permis une réflexion sur 2 types de terrains : naturel ou synthétique.

L'étude est toujours en cours, les premières analyses montrent que l'investissement dans un terrain synthétique est supérieur au terrain naturel, mais les coûts de fonctionnement (besoin en eau, entretien...) et les contraintes environnementales sont moins importantes.

Il est envisagé d'étendre l'utilisation à d'autres associations et à l'école pour des activités sportives (pas d'utilisation à titre privé).

Madame le Maire précise que si toutefois, les demandes de subvention ne devaient pas aboutir, ce projet ne pourrait pas voir le jour.

- Demande de subvention pour la rénovation du terrain de foot (Délib 2020-09-01a)

Madame le Maire informe que le projet de la commune concernant la rénovation du terrain de foot ainsi que celle de l'éclairage feront l'objet de demandes de subventions.

Elle propose de solliciter l'appui financier de la DETR (Dotation territoriale d'Équipement des Territoires Ruraux) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant HT
Rénovation du terrain et de l'éclairage	564 000.00 €	Subvention évaluée Région Auvergne-Rhône-Alpes	19%	112 800.00 €
Maître d'œuvre plus missions complémentaires	33 700.00 €	Subvention évaluée de la ligue FFF: district	1%	6 000.00 €
Géomètre, relevé topographique	2 300.00 €	Subvention évaluée de la DETR	19%	112 800.00 €
		Participation de la commune de Versonnex	25%	150 000.00 €
		Autofinancement de la commune	36%	218 400.00 €
TOTAL	600 000.00 €	TOTAL		600 000.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- Approuvent le plan de financement prévisionnel
- Autorisent Madame le maire à signer tout document relatif à cette opération
- Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents (Délib 2020-09-02a)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que conformément au Code de l'Énergie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1er janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1er janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa.

Depuis, la loi Énergie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du

département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-joint en annexe ;

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Oùï cet exposé et le projet de convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,
 - Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
 - Autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
 - Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Sauvigny.
-
- Adhésion à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC01) et désignation d'un représentant (Délib 2020-09-03)

L'ALEC01 agit en faveur de la transition énergétique sur les thématiques du logement, de la mobilité et de l'économie circulaire. Elle encourage la sobriété et l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, la préservation des ressources naturelles et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

De nombreuses actions sont menées avec le soutien financier de ses membres adhérents.

Pour pouvoir bénéficier de ce service notre collectivité doit adhérer en tant que membre au sein du « collègue A ».

Madame Le Maire demande l'autorisation d'adhérer à cette agence et précise qu'il convient de désigner un représentant au sein de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité l'adhésion à l'agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain,
- Désigne Monsieur Louis WALCKIERS en tant que conseiller municipal représentant au sein de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain.

- Extension du marché Route de la Douane et Route de l'Eglise par avenant (Délib 2020-09-04)

Madame le Maire expose le projet d'extension du marché Routes de la Douane et de l'Eglise. Elle concerne la réfection de la chaussée de la Route de l'Eglise (depuis le centre technique jusqu'au chalet du tennis) qui n'était pas comprise dans le marché initial. Cette extension se fait par avenant pour un montant de 73 520,43€ HT selon le devis établi par la société Colas.

Vu le Code de la commande publique,

Vu le marché conclu avec l'entreprise Colas en application de la délibération du 16 janvier 2020 relative au projet d'aménagement des Routes de la Douane et de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- De conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise Colas dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

Marché initial du 17/01/2020 - montant : 549 500€ HT (659 400,00€ TTC)

Avenant n° 1 - montant : 73 520,43€ HT (88 224,52€ TTC)

Nouveau montant du marché : 623 020,43€ HT (747 624,52€ TTC)

- D'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

- Information sur la réalisation de l'emprunt

Madame le Maire rappelle que le Conseil à adopté, dans le cadre de la réalisation des projets votés, la souscription d'un emprunt à hauteur de 600 000€.

Suite aux propositions émises par les différents organismes démarchés, c'est l'agence du Crédit Agricole qui a été retenue.

Le contrat de prêt a été signé en date le 27 août avec les conditions suivantes :

- Taux d'intérêt à 0.7% (Taux effectif global de 0.71%)
- Remboursement annuel en 20 échéances de 32 253.69€ (Capital et intérêts) à compter de janvier 2021.

4 – Institution & Vie politique

- Désignation des représentants au Comité Technique Consultatif de la Régie des Eaux Gessiennes (Délib 2020-07-05)

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 mai 2019 approuvant les statuts de la Régie des Eaux Gessiennes,

Vu les dits statuts et notamment le chapitre II créant un Comité Technique chargé de se prononcer, par avis simple, sur toutes les questions relevant de la compétence de la Régie,

Vu le courrier de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Régie des Eaux Gessiennes du 9 juillet 2020 sollicitant la désignation d'un représentant et un suppléant de la commune de Sauverny au sein du Comité Technique,

Considérant que cette désignation permettra aux communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex d'être étroitement associées aux futures décisions de la Régie des Eaux Gessiennes.

Jean-Vincent PICHER est désigné pour représenter la commune de Sauverny au sein du Comité Technique de la Régie des Eaux Gessiennes, en qualité de membre titulaire.

Louis WALCKIERS est désigné pour représenter la commune de Sauverny au sein du Comité Technique de la Régie des Eaux Gessiennes, en qualité de membre suppléant.

Madame le Maire est chargée de transmettre la présente délibération exécutoire à Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Régie des Eaux Gessiennes.

5 – Scolaire

- Point sur la rentrée

Une rentrée scolaire qui s'est bien déroulée, malgré les contraintes liées à la situation sanitaire actuelle, les enfants étaient contents de se retrouver.

L'école accueille 126 élèves répartis en cinq classes à double niveau.

A noter l'arrivée de trois nouveaux enseignants :

- Madame Robert pour la classe de CP-CE1
- Madame Berthelier qui assure la décharge des PS-MS de Madame Perez le vendredi et des CM1-CM2 de Monsieur Pollier le jeudi
- Madame Hograindleur en décharge pour la classe des CE1-CE2 de Madame Chassagne le mardi

Le protocole sanitaire en place en fin d'année scolaire 2019-2020 a été revu et adapté par le gouvernement. Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'école, que soit pour les enseignants, les agents communaux et les parents. Les enfants de moins de 11 ans n'ont pas l'obligation de le porter. En terme d'organisation, au moment des repas, les enfants sont regroupés par classe afin de limiter les brassages de niveau. Une désinfection des locaux est faite plusieurs fois par semaine par les agents techniques avec du matériel spécifique.

6 – Conseil Communautaire

Le conseil communautaire s'est déroulé en date du 3 septembre dans le strict respect des gestes barrières. Sous la présidence de Monsieur Patrice DUNAND, il a été procédé aux votes des délégations mais également à celui des représentants dans les instances locales (Sidéfage, syndicat mixte des Monts-Jura,...)

Monsieur Jules Burel a été désigné administrateur au sein du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier, dénomé EPF de l'Ain (cet établissement est compétent notamment dans le domaine de l'acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserve foncière et la réalisation d'opération d'aménagement).

Madame Isabelle Henniquau a été élu déléguée au sein du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français (ce comité est actif notamment dans les domaines du développement durable, en matière de coopération transfrontalière, il sera autorité organisatrice des transports prochainement).

Dans le cadre du contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes (devenue communauté d'agglomération) pour la période de 2012 à 2017 un rapport d'observation a été établi par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes. Il en ressort notamment une situation financière satisfaisante, malgré une certaine dégradation compte tenu des récentes compétences acquises par l'Agglo. Il a été relevé que le versement de subvention est très axé sur le domaine social, ce dont nous pouvons nous féliciter. En revanche la dégradation du secteur français de l'aéroport est source d'inquiétude.

5 – Divers

Forum Vert : le premier se déroulera le 1^{er} octobre, il sera essentiellement axé sur les activités du SIDEFAGE. Deux autres Forum sont envisagés, l'un sur la thématique de l'isolation des habitations et l'autre sur la problématique de la limitation des déchets en allant vers une économie recyclable (comment acheter, comment recycler).

Agenda :

19 septembre : Inauguration des Terrains de Tennis

20 septembre : Messe de la St Maurice
Tournoi de Tennis

Les Virades de l'Espoir : l'évènement programmé le 27 septembre a été annulé sous sa forme initiale ; Madame le Maire propose de nous mobiliser d'une façon différente, afin de soutenir l'association du Pays de Gex, en organisant une marche par exemple.

Septembre en or : dans le cadre du mois de mobilisation internationale en faveur des cancers pédiatriques et en soutien à ce collectif, les membres du Conseil se sont dotés du ruban doré, symbole de la lutte contre le cancer des enfants et des jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

La prochaine séance de conseil municipal se tiendra en Mairie le 12 octobre 2020 à 20h30.